



LE PETIT JOURNAL DE SAINT-SALVADOUR

Numéro 13 - avril 2023

Bonjour à toutes et à tous,

Mes éditoriaux vont finir par se ressembler : guerre en Ukraine, inflation galopante et dérèglement climatique restent des événements récurrents et anxiogènes.

Il faut aussi y rajouter un mouvement social d'ampleur, qui, à n'en pas douter laissera des traces.

Pendant ce temps, la vie de notre commune s'est poursuivie, avec un point très positif : le recensement de la population. Bonne nouvelle : entre 2017 et 2023 nous passons de 295 à 332 habitants.

Ce premier trimestre a été marqué par le travail budgétaire : compte administratif et budget primitif dont vous trouverez les comptes rendus à l'intérieur de ce bulletin.

Les travaux de remise aux normes du plan d'eau sont à présent terminés et sont suivis d'un à sec d'une année.

Nous avons réalisé les recrutements des deux agents municipaux. Le poste de secrétaire de mairie sera occupé par Mme Hélène REYNIER, qui arrivera le 1^{er} juin, par mutation depuis la commune de Montaignac sur Doustre. Quant au poste d'adjoint technique à mi-temps, il sera pourvu à partir du 17 avril par M. Justin GOUTTE.

Enfin, et après les vœux du conseil municipal, les associations ont organisé assemblées générales et manifestations.

Merci à tous ces bénévoles qui participent activement au dynamisme de notre territoire.

Le printemps arrive, et déjà nous sommes placés en alerte sécheresse : la vigilance de chacun est de mise.

En attendant, portez-vous bien !!!

Très cordialement
Votre Maire
Pierre-Marie CAPY



Compte rendu du conseil municipal du mardi 21 février à 19 h

Présents :

Mmes COURTOIS Audrey, JEGO Stéphanie, MAGNAUDEIX Chrystelle, SENECHAL Dominique, WENZ Delphine.
MM. CAPY Pierre-Marie, ACCOU Maxime, BIZET Gérard, DEBRET Guillaume, FUENTES David, LEYRAT Franck.

Secrétaire de séance : Mme MAGNAUDEIX Chrystelle.

Adoption à l'unanimité du compte rendu de la séance précédente du 13 décembre 2022.

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

Sous la présidence de Gérard BIZET, doyen de l'assemblée, le compte administratif 2022, présenté par Audrey COURTOIS, 1^{ère} adjointe, a été voté à l'unanimité par le Conseil Municipal.

- Excédent de fonctionnement : 115 608,59 €
- Déficit d'investissement : 25 146,37 €
- Report excédentaire : 90 462,22 €

Monsieur le Maire, qui ne participe pas à ce vote, fait l'observation suivante :

Malgré la hausse des fluides (+ 4 %) et quelques dépenses supplémentaires liées au Comice Agricole, les dépenses de fonctionnement continuent de diminuer. Cette année elles passent de 283 000 € à 276 000 €, soit une baisse de 2,5 %.

DÉLIBÉRATION RELATIVE AU RIFSEEP (Régime indemnitaire des agents)

Le Conseil Municipal a décidé de mettre à jour les modalités d'attribution de ce régime indemnitaire.

Compte tenu des projets de recrutements, ces modalités sont établies pour les grades suivants :

- Secrétaire de Mairie
- Rédacteur
- Adjoint Administratif principal de 1^{ère} classe
- Adjoint Administratif principal de 2^{ème} classe
- Adjoint Administratif
- Adjoint Technique

Le régime indemnitaire des agents en poste à ce jour reste inchangé et conformément à la réglementation, il sera dorénavant proratisé en fonction du temps de travail.

SÉJOUR LINGUISTIQUE

Le Collège de Seilhac a sollicité une aide financière pour des séjours linguistiques qui se dérouleront en mars 2023.

Afin que cette aide soit ciblée, le conseil municipal fait le choix d'une attribution directe aux familles des enfants de la commune concernées.

Il décide d'attribuer 20 % de la somme engagée par les parents pour un montant plafonné à 150 €.

Cette aide sera versée après réception d'une attestation de participation délivrée par le collègue.
Cette délibération fera jurisprudence pour d'éventuelles futures demandes.

RECRUTEMENT DE PERSONNEL COMMUNAL

A compter du 1^{er} juin 2023, le poste de secrétaire de mairie sera occupé par Mme Hélène REYNIER, adjoint administratif principal de 1^{ère} Classe, recrutée par voie de mutation d'une autre commune de Corrèze.

Le remplacement de Thibault MARTHON est en cours. La date limite de réception des candidatures est fixée au 27 Février 2023.

TRAVAUX AU PLAN D'EAU

L'analyse des sédiments révèle la présence de phosphore en quantité moyenne.

Après réunion avec Mme PAGET du C.P.I.E., trois options sont à étudier :

- Curage total de l'étang
- Curage partiel autour de la baignade
- Pas de curage mais ensemencement puis fauchage et évacuation de la végétation

Pour les deux premières options, des devis ont été demandés.

Ces travaux ne sont éligibles à aucune subvention. Le Conseil Municipal prendra une décision en fonction des devis proposés.

QUESTIONS DIVERSES

VENTE DE L'ANCIENNE ÉCOLE

La signature du compromis de vente est prévue le 2 mars 2023 à 10h30.

RESTAURATION DU LOGEMENT DE LA POSTE

Ce logement est à présent vacant. De nombreux travaux sont à prévoir.

Le Conseil Départemental octroie 30 % d'aide à hauteur de 100 000 €.

CONTRACTUALISATION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

La contractualisation départementale 2023-2025, discutée entre le conseil départemental et la commune, prévoit une liste de projets pour lesquels il accorde des subventions :

- Restauration logement locatif : 30 %
- Projet PAUCARD : 20 %

NOUVELLE COMPÉTENCE PROPOSÉE PAR TULLE AGGLO

Tulle Agglo souhaite prendre la compétence « mise en œuvre de la stratégie de la transition et transformation énergétique ». Les communes qui ne souhaitent pas ce transfert doivent prendre une délibération.

Le Conseil Municipal étant d'accord pour cette prise de compétence, il n'est pas nécessaire de délibérer.

RECENSEMENT DE LA POPULATION

Le recensement de la population est terminé depuis le 19 février 2023. En 2017, nous étions 295 habitants. Nous sommes à présent 332 habitants, ce qui est une bonne nouvelle pour la commune.

Monsieur le Maire se félicite de la qualité du travail de notre agent recenseur. En effet, 100 % des administrés ont été recensés.

COMMISSION TOURISME

En partenariat avec l'Office du Tourisme qui prévoit un circuit d'itinérance douce sur le territoire de l'agglo et qui traverse notre commune d'est en ouest, un projet de deux circuits supplémentaires est à l'étude par la commune : 2 boucles de 5 et 8 kilomètres au départ de la place de la Liberté.

* * * *

Compte rendu du conseil municipal du mardi 28 mars à 19 h30

Présents :

Mmes COURTOIS Audrey, MAGNAUDEIX Chrystelle, SENECHAL Dominique, WENZ Delphine.
MM. CAPY Pierre-Marie, ACCOU Maxime, BIZET Gérard, FUENTES David, LEYRAT Franck.

M. DEBRET Guillaume donne pouvoir à M. Pierre Marie CAPY

Mme JEGO Stéphanie donne pouvoir à M. FUENTES David

Secrétaire de séance : Mme MAGNAUDEIX Chrystelle

Adoption à l'unanimité du compte rendu de la séance du 21 février 2023.

IMPOSITION TAXES LOCALES

Le calcul des taxes foncières « bâti » (TFB) et « non bâti » (TFNB) repose sur une base fixée par l'état. Cette année, ce taux subit une hausse très importante : plus de 7.1 %, alors que les années précédentes, elle se situait dans une fourchette de l'ordre de 1 à 2 %.

De ce fait, sans aucune action des collectivités locales, les impôts locaux augmenteront de 7.1 %. Le Conseil Municipal avait évoqué l'éventualité d'augmenter la taxe d'habitation sur les résidences secondaires, or la législation précise que l'on ne peut pas augmenter cette taxe plus vite que les autres (TFNB et TFB). Par conséquent, cette éventualité n'est plus à l'ordre du jour.

Observation de Monsieur le Maire : « *Le législateur aurait-il le souci de protéger les plus nantis ?* »

Le vote des taux d'imposition reste donc inchangé pour 2023 soit :

- | | |
|----------------------------------------------|---------|
| • Taxe Foncière Bâtie | 26.24 % |
| • Taxe Foncière Non Bâtie | 55.85 % |
| • Taxe d'Habitation (résidences secondaires) | 6.81 % |

REMBOURSEMENT DES EMPRUNTS

- L'emprunt de 220 000.00 € contracté en 2017 sur 25 ans auprès de la banque des territoires est basé sur le taux du « livret A +1 % ».

En 2017, le livret A étant rémunéré à 0.75 %, le taux du prêt était de 1.75 %. Il est à présent de 4 % car le taux du livret A est actuellement à 3 %.

La première échéance en 2017 était de 3 156.25 €. Pour information, la première échéance de 2023 s'élève à 3 472.77 € (échéances trimestrielles).

- L'emprunt de 118 000.00 € contracté en 2019, sur cinq ans, auprès du Crédit Agricole, à taux zéro, avec des mensualités de 2 475.00 € se terminera en juillet 2023.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF

CF double page centrale.

DEMANDES DE SUBVENTIONS

Monsieur le Maire a reçu des demandes de subventions pour deux associations :

- Comité de Jumelage HIPOLSTEIN du Canton de Seilhac.
- Associations des Parents d'élèves de Chamboulive.

Après discussion, le Conseil Municipal décide d'attribuer :

- 100 € au Comité de Jumelage (somme correspondant à la cotisation annuelle pour chaque commune du canton).
- 50 € à l'Association des Parents d'élèves de Chamboulive.

QUESTIONS DIVERSES

COURRIER DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE LA PRÉFECTURE

Monsieur le Maire fait lecture d'un courrier daté du 20 mars 2023, qui fait suite à la réunion du 9 Janvier 2023 avec les services de la préfecture, concernant le régime indemnitaire des agents et la situation de deux emplois pourvus mais non créés.

RÉCEPTION DES TRAVAUX DE L'ÉTANG COMMUNAL

La réception des travaux relatifs à l'étang communal a été réalisée le 28 mars 2023 en présence de monsieur le Maire, Franck LEYRAT, Mme PAGET du CPIE de la Corrèze, d'un représentant de l'agence de l'eau et d'un représentant de la Préfecture de la Corrèze. Ce dernier a émis des réserves de réception, souhaitant vérifier le fonctionnement de l'étang après sa remise en eau.

Le Conseil Municipal a décidé de procéder à l'ensemencement de l'étang. Les plantes seront coupées et retirées à l'automne avant remise en eau.

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

La Commune ne dispose pas de plan communal de sauvegarde. Il est impératif d'en réaliser un d'ici le 30 Juin 2023.

COMPTE RENDU VISIO AVEC L'AGENCE DE L'EAU ADOUR GARONNE

Cette conférence avait pour objet d'alerter sur la situation hydrographique du bassin Adour Garonne (Le bassin Adour-Garonne recouvre une partie des régions Nouvelle-Aquitaine, Occitanie et Auvergne-Rhône-Alpes. 25 départements sont concernés dont 18 dans leur quasi-totalité).

Quelques chiffres au 25 mars :

Le remplissage des retenues d'eau se situe entre 40 et 80 %, l'an dernier à cette époque il oscillait entre 80 et 100 %.

100 communes sont déjà en pénurie totale d'approvisionnement en eau potable. Au plus fort de la sécheresse de 2022, leur nombre s'élevait à 400.

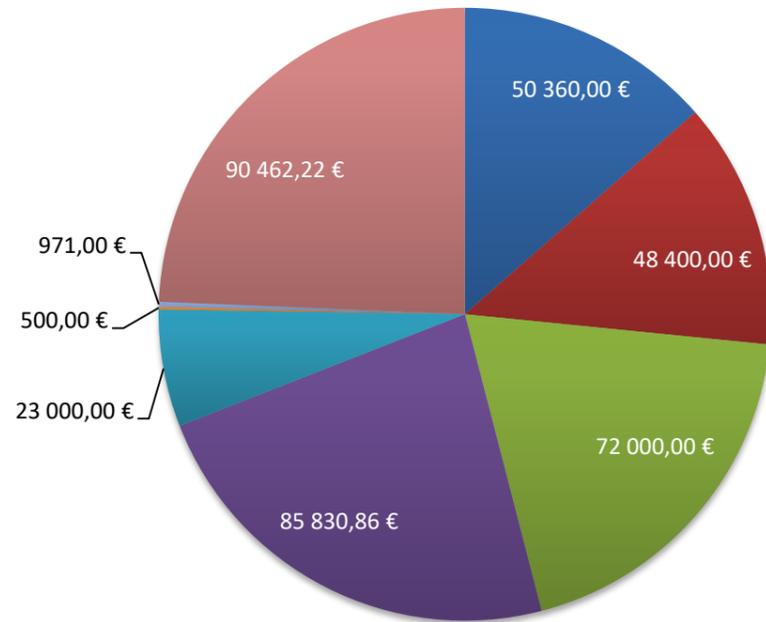
Pour l'été 2023 des pénuries pour environ 1 000 communes sont à prévoir.

La vigilance s'impose, la Corrèze est d'ailleurs en alerte.

* * * *

BUDGET 2023

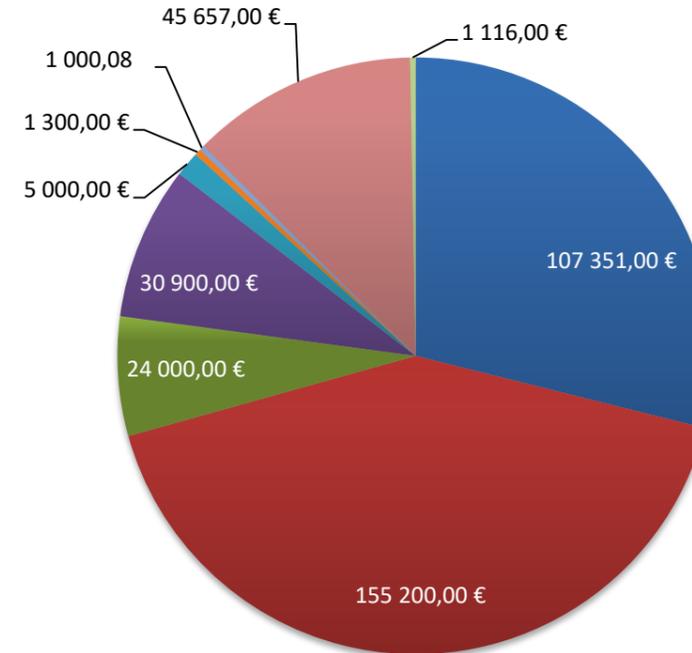
Recettes 371 524.08€



SECTION DE FONCTIONNEMENT

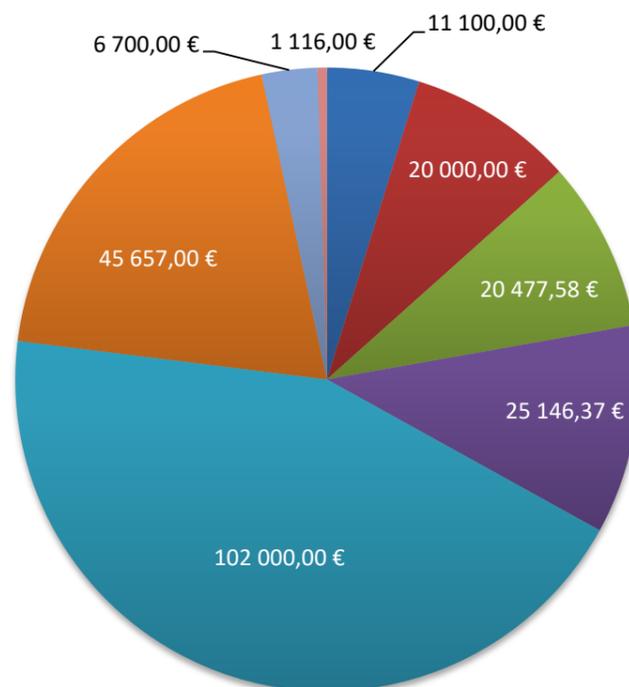
- Produits des services (Tulle agglo, La poste)
- Impôts et taxes (Etat, taxes pylones)
- Fiscalité locale
- Dotations
- Produits gestion courante (Loyers, régie pêche camping)
- Autres produits (Annulation de factures / mandats)
- Opération d'ordre de transfert depuis dépenses d'investissement
- Report compte administratif 2022

Dépenses 371 524.08€



- Charges à caractère général (Fluides, combustibles, voirie, maintenance, assurances)
- Charges de personnel
- Atténuation de produits (Remboursements à Tulle Agglo)
- Charges de gestion courante (Indemnités élus, forfait écoles, subventions associations)
- Charges financières (Intérêts d'emprunts et frais de comptes)
- Charges exceptionnelles (maintenance)
- Dotations aux provisions (créances douteuses)
- Virement à la section d'Investissement
- Opération d'ordre de transfert vers recettes d'investissement

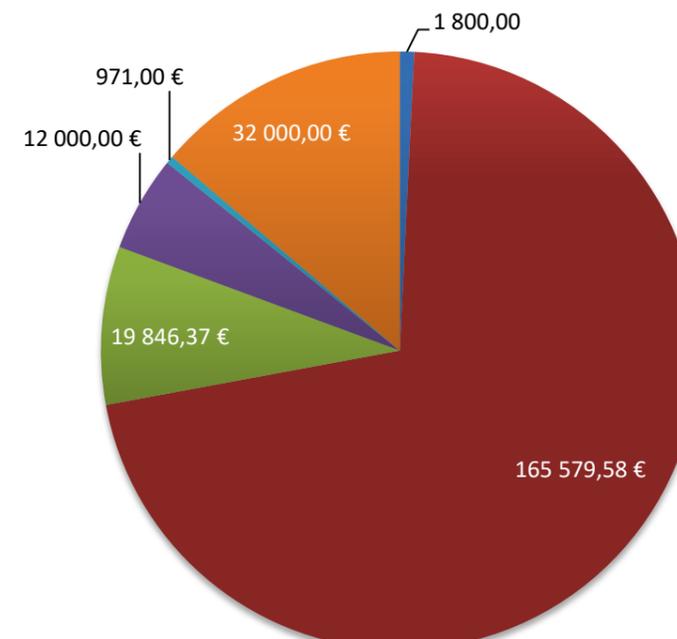
Recettes 232 196.95€



SECTION D'INVESTISSEMENT

- Subventions (Département, Etat et Agence de l'eau)
- Emprunts et dettes assimilées
- Récupération de la TVA
- Exédent de fonctionnement capitalisé
- Produit de cession d'immobilisation (vente ancienne école)
- Virement depuis la section de fonctionnement
- Reste à réaliser
- Opération d'ordre de transfert depuis dépenses de fonctionnement

Dépenses 232 196.95€



- Mobilisations incorporelles
- Immobilisations corporelles (Mise aux normes plan d'eau, voirie, projet Paucard, réfection logement ancienne poste, achat matériel)
- Solde d'exécution reporté
- Reste à réaliser
- Opération d'ordre de transfert vers section de fonctionnement
- Emprunts et dettes assimilées

INFOS EN VRAC

VŒUX DU CONSEIL MUNICIPAL : dimanche 15 janvier

Nous étions environ 70 pour cette cérémonie, qui était pour le conseil municipal, la première depuis son installation en 2020, en raison des restrictions sanitaires.

Elle a commencé par une intervention de Monsieur le Maire qui, en préambule, a souligné l'émoi qui s'est emparé des habitants en ce début d'année, en raison de la disparition de notre restaurateur Jean-Louis FAUVERT.

Il a remercié les associations pour la richesse de leurs activités respectives tout en se félicitant de la réussite de leurs implications communes particulièrement lors des festivités de l'été dernier. Il a tenu à remercier aussi les agents municipaux pour leur engagement, tout en précisant le départ prochain de 2 d'entre eux. Enfin, il a souligné la présence de certains néo-habitants que la commune est fière d'accueillir.

Puis il a fait observer que l'équipe municipale était déjà à mi-mandat.

Il a retracé les réalisations depuis 2020, les imprévus auxquels la municipalité a dû faire face, les projets en cours et ceux à venir.

Il a conclu ses propos en souhaitant le meilleur aux administrés, dans ce monde un peu fou, en proie à de nombreux sujets d'incertitudes et d'inquiétudes.

Cette cérémonie s'est poursuivie par un moment d'échanges et de convivialité.



VŒUX DE LA SOCIÉTÉ DE CHASSE : samedi 21 janvier

Le président et le bureau de la société de chasse avaient invité le conseil municipal, les associations et surtout les propriétaires qui autorisent la chasse pour les remercier.

Dans son intervention le président Jocelyn LABROUSSE s'est également félicité de la reprise normale des animations, après les deux années compliquées en raison des mesures sanitaires. Il a enfin souligné le plaisir que son équipe avait à travailler avec les autres associations pour des événements tels que la ronde des fours ou le comice agricole.

Cette manifestation s'est terminée par un moment convivial.

Jocelyn LABROUSSE a souhaité que dans ce bulletin soit néanmoins insérée une observation : il regrette que les propriétaires invités aient été aussi peu nombreux.



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE SAINT-SALVADOUR ANIMATION : samedi 28 janvier

La présidente, Sandra LEYRAT et son conseil d'administration avaient convié les habitants de la commune à leur assemblée générale annuelle. Dans un premier temps, le bilan financier a été présenté, puis un rapide bilan d'activités. Les divers projets pour 2023 ont été annoncés : concours de belote, loto, fête de la Saint Jean, fête votive. Un appel à candidatures a ensuite été lancé pour étoffer le conseil d'administration. Deux nouveaux membres se sont proposés : messieurs Thomas VALLECILLO et Patrick CAYROU.

A noter que Jacques LACROIX, après de très nombreuses années au service de cette association, dont 10 ans de présidence, a fait le choix de ne plus être membre du conseil d'administration : qu'il soit vivement remercié pour l'ensemble de son engagement.

Cette assemblée générale s'est conclue par un apéritif suivi d'un buffet.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE DÉTENTE ET AMITIÉ : lundi 6 février

Le président, Jacques MAZEAUD, a dressé le bilan des activités habituelles.

Les randonnées du vendredi sont ponctuées une fois par mois environ de sorties sur d'autres communes, et la plupart du temps suivies d'un pique-nique ou d'un repas.

Les activités du lundi après-midi (jeux de société) et du mardi matin (anglais) se sont également poursuivies.

Un bilan de la ronde des fours (10 juin), du concours de pétanque (23 juillet) et de la marche de la Saint Roch dans le cadre de la fête votive a également été effectué. Le compte rendu financier a été présenté, puis des projets pour 2023 ont été proposés : ronde des fours le 10 juin avec 2 parcours, concours de pétanque le 22 juillet, marche de la Saint Roch le 20 août, loto le 22 octobre, et plusieurs randonnées délocalisées.

Les activités traditionnelles des lundis, mardis et vendredis se poursuivent. Enfin le bureau a été renouvelé. Cette assemblée générale s'est conclue par un moment convivial.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU P'TIT MARCHÉ : jeudi 9 février

La plus jeune association de la commune tenait sa première assemblée générale. Dans un premier temps la présidente, Jessica ACCOU, après avoir remercié la municipalité pour son soutien, les autres associations et le correspondant de presse, a dressé un bilan des activités depuis les premiers pas du p'tit marché, le 17 juin 2021 :

2021 : Marché d'automne, marché de Noël

2022 : Marché friperie, marché de printemps, 1^{er} anniversaire, théâtre espoir paysan, marché d'automne, marché de Noël.

Manifestations inter-associations 2022 : Ronde des fours, comice agricole.

Le bilan financier a été dressé, puis les projets 2023 ont été évoqués : Marché du bien-être (2 mars), marché de printemps, marché d'automne, marché de Noël, la participation à la fête votive restant à déterminer.

Renouvellement des membres du CA : 1 personne démissionnaire, 13 membres en 2023.

Le Bureau reste inchangé pour 2023. Cette assemblée générale s'est conclue par un casse-croûte.

CONCOURS DE BELOTE SAINT-SALVADOUR ANIMATION : samedi 25 février

Après 2 ans d'interruption en raison des conditions sanitaires, c'est avec plaisir que les participants ont retrouvé cette manifestation. 20 équipes ont disputé 4 parties acharnées, mais le fair-play était de rigueur. Après un classement attendu sereinement, tous les participants ont été gratifiés d'une récompense. Cette soirée s'est conclue par un casse-croûte préparé et servi par les bénévoles de l'association. Encore un moment bien agréable.



P'TIT MARCHÉ ET SALON DU BIEN ÊTRE : jeudi 2 mars

Le « P'tit marché » continue d'évoluer !

Le 2 mars avait lieu le p'tit marché spécial « Bien-être ». 26 exposants, dont 14 dans la salle polyvalente, dans une ambiance toute en douceur. Savons, pierres, esthétique ... Le choix était large et chacun pouvait y trouver son compte. A 18h, la conférence d'Annie Humbrecht sur la nutrition a bien retenu l'attention des participants.

Les clients de Saint-Salvador et des environs étaient nombreux, et, devant la salle des associations la convivialité était aussi de mise, autour d'une bière, d'un punch ou de quelques amuse-bouches.

Mais, n'oublions pas nos fidèles producteurs qui sont présents toutes les semaines (le jeudi de 17h à 19h) pour vous proposer des produits locaux de qualité !



Bon à savoir

LA MAISON FRANCE SERVICES DE SEILHAC VOUS INFORME :

Notre structure est désormais équipée d'un dispositif de recueil de demandes de titres CNI (carte nationale d'identité) et passeport.

Pour nous contacter :

Maison France Services
4 avenue Jean Vinatier
19700 Seilhac
05 55 27 05 70
seilhac@france-services.gouv.fr

L'AGGLOMÉRÉE :

Les 3 et 4 juin prochains, Tulle Agglo fêtera ses 30 ans. Ce week-end sera ponctué de très nombreuses manifestations sportives (cyclotourisme, VTT, Trail, randos pédestres), culturelles, gastronomiques, etc...

Pour en savoir plus :

Site internet : lagglomeree.agglo-tulle.fr

Adresse mail : agglomeree@tulleagglo.fr

COMMUNICATION DE LA PRÉFECTURE :

« Débroussailler son terrain et les abords de son habitation, c'est obligatoire et c'est investir pour votre sécurité face aux feux de forêt et de végétation.

Les feux majeurs de 2022 nous rappellent l'importance du risque d'incendie de forêt et de végétation. Le changement climatique intensifie ce risque : la saison des feux s'allonge et le risque s'étend dans de nouvelles régions. Débroussailler son terrain et les abords de son habitation, c'est faire face à cette menace : vous limitez la propagation du feu, facilitez l'intervention des sapeurs-pompiers et c'est aussi la meilleure des protections pour vous et vos biens. C'est pour cette raison qu'il s'agit d'une obligation légale sur une partie de notre territoire, lorsque le risque le justifie. Le débroussaillage vise à réduire la masse de végétaux dans une zone de 50 mètres (ou 100 mètres - à adapter au contexte communal) autour de vos bâtiments ou autre équipement.

Vous êtes concerné par cette obligation si vous êtes propriétaire de bâtiments ou d'équipements situés à moins de 200 mètres de bois, forêts, landes, maquis et garrigues. Le maire est chargé du contrôle du respect de cette obligation et les agents assermentés, notamment ceux de l'Office national des forêts (ONF), sont habilités à verbaliser.

Pour savoir si vous êtes concerné par l'obligation légale de débroussaillage, vous pouvez contacter votre mairie, votre préfecture ou vous rendre sur feux-foret.gouv.fr, où vous trouverez toutes les informations utiles ».

COMITÉ DE JUMELAGE HILPOLTSTEIN – CANTON DE SEILHAC :

Nos amis allemands nous feront l'honneur de leur visite entre le 13 et le 17 août prochain. A cette occasion, le comité cherche des volontaires pour héberger nos visiteurs. Si vous êtes intéressés, vous pouvez contacter Dominique Sénéchal au 06 72 11 70 99.

ACQUISITION D'UN COMPOSTEUR :

S'adresser au service COLLECTE DES DÉCHETS – PRÉVENTION ET ANIMATION de Tulle-Agglo.
ZA de la GENESTE
19460 Naves
Téléphone : 05 55 20 75 00
Email : ambassadeur@tulleagglo.fr

Ou à la déchetterie de Chamboulive au 05 55 21 39 66

Le saviez-vous ?

L'étang de Saint Salvadour est vide. Il va être remis aux normes, les travaux avancent bien. Mais que sont ces coquilles brillantes apparues dans la vase ?

Si on dit « mollusque » nous pensons aux escargots, pour « bivalve » nous voyons les coquillages marins. Et pourtant, ces moules d'eau douce sont les deux, ce sont des anodontes. Il faut les imaginer droites sur le fond, filtrant l'eau continuellement (jusqu'à 50 litres par jour). Leurs deux coquilles sont nacrées à l'intérieur, les strates extérieures indiquent leur âge.

Pas loin d'ici, nous avons la chance d'avoir aussi, dans certaines rivières non polluées (le Chavanon, la Dronne), quelques places de moules perlières qui elles sont menacées d'extinction. Certaines vivent un siècle, mais actuellement, elles ont du mal à se reproduire. Leur larve se développe sur les branchies de la truite, ou du saumon. Les changements de température de l'eau leur sont fatals, car si l'eau est trop chaude, elles s'enfoncent profondément dans les graviers du cours d'eau.

A priori, quand l'étang sera de nouveau en eau, les anodontes reprendront leur cycle de vie.

Agenda

Dimanche 30 avril : cérémonie de commémoration de la tragédie de La Servantie à 10h30 place de la Liberté.

Jedi 4 mai : marché de printemps.

Lundi 8 mai : cérémonie commémorative de la fin de la 2ème guerre mondiale à 11h.

Samedi 10 juin : ronde des fours (organisée par détente et amitié, p'tit marché et société de chasse).

Samedi 24 juin : feu de la St Jean (organisé par Saint Salvadour animation).